



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°11

Date de la réunion : Vendredi 22 Octobre 2026

**Lieu : DFSM – CRJS YERVILLE – rue Notre Dame de Pontmain – 76760
YERVILLE**

Membres présents : Mme Laetitia HANOUE – Mme Nathalie FRIBOULET – Mr Harry HECKMANN – Mr Pierre LECORNU – Mr Laurent BARBIER

Membres excusés : ...

Invitées :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles les dit recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



DECISIONS

BRASSAGE U14F DU 26 septembre 2026

CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / LE HAVRE FC 2012 1 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 21 / OH TREFILIERIES NEIGES 21

Le dossier, est transmis à la Commission Départementale des Arbitres, la rencontre reste en instance d'homologation.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

Match n°79065638 FC BARENTINOIS 1 / ENT FCLTR/AS5V 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 05 octobre 2026 procès-verbal n°2 publié sur le site du DFSM le 08 octobre 2026.

La commission après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

JOURNEE DU 26 SEPTEMBRE 2026

BRASSAGE U14F F

Poule A

CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / LE HAVRE FC 2012 1 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 21 / OH TREFILIERIES NEIGES 21

Le dossier, est transmis, à la commission départementale des règlements et contentieux

Poule B

US GODERVILLAISE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1 / US LILLEBONNAISE 1 / US FAUVILLAISE 1

RAS

Poule C

US EPOUVILLE 1 / YVETOT AC 21 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 1 / US LILLEBONNAISE 2

RAS

Poule D

YERVILLE FC 1 / O. PAVILLAIS 1 / ENTENTE MARTITME ET CAUX 1 / CAUX FC 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



RAS

Poule E

FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / MAISON QUARTIER GIREU 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 21 / AL DEVILLE MAROMME 1 / CANTELEU FC 21

RAS

Poule F

ST AUBIN FC 1 / RC MALHERBE SURVILLE 21 / FC FEMININ ROUEN PE 2 / FC ROUEN 1899 21

RAS

Poule G

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 21 / ROUEN SAPINS FC 1 / FC FEMININ ROUEN PE1 / GCO BIHORELLAIS 21

Forfait déclaré du club GCO BIHORELLAIS

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à GCO BIHORELLAIS 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 21, ROUENS SAPINS FC 21 ET FC FEMININ ROUEN PE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ à GCO BIHORELLAIS

CHAMPIONNAT U17F

Match n°79662741 O PAVILLAIS 21 / US LILLEBONNAISE 1

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée à l'O. PAVILLAIS

Match n°79662745 GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC 21 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée à GRPT ELBEUF CLEON CAUDEBEC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'OLYMPIA'CAUX FOOTBALL



JOURNEE DU 20 SEPTEMBRE 2026

CHAMPIONNAT SENIOR FEMININE A 8

POULE A

Match n°79633295 S RIQUIER GASEG 2 / ENT MOTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE

Match n°79633298 GCO BIHORELLAIS 1 / LE HAVRE FC 2012 4

Forfait non déclaré du club GCO BIHORELLAIS

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) au GCO BIHORELLAIS sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE HAVRE FC 2012 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ au GCO BIHORELLAIS.

POULE B

Match n°79633297 O. PAVILLAIS 1 / FFC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée à l'O. PAVILLAIS.

JOURNEE DU 03 OCTOBRE 2026

CHAMPIONNAT U17F

Match n°79662747 OLYMPIA CAUX FOOTBALL 21 / US EPOUVILLE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence du délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée à l'OLYMPIA CAUX FOOTBALL

Match n°79662750 US LILEBONNAISE 1 / FC DIEPPE 21

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée à l'US LILLEBONNAISE



JOURNEE DU 04 OCTOBRE 2026

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 8

POULE A

Match n°79633250 A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1 / GCO BIHORELLAIS 1

Feuille de match FMI transmise hors délai. Une amende de 20€ est infligée à l'A. HOULMOISE BONDEVILLE FC

Match n°79633251 US DE LA PRESQU'ILE 4 / O. PAVILLAIS 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée à l'O. PAVILLAIS

POULE B

Match n°79634606 FC OFFRANVILLAIS 1 / US NORMANDE 76 1

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC OFFRANVILLAIS

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée à FC OFFRANVILLAIS

Match n° 79334607 FC LA VARENNE 1 / CAUDEBEC SAINT PIERRE F 1

Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC LA VARENNE

Match n°79634610 AS LE TREPORTAISE 1 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 2

Forfait non déclaré du club FC NEUFCHATEL EN BRAY

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à FC NEUFCHATEL EN BRAY 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AS LE TREPORTAISE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY.

Match n°79634611 ENT EST FEMININES 1 / FC SOMMERY 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au FC SOMMERY



CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

Match n°79702956 US DE GRAMMONT 4 / FC BARENTINOIS 1

La rencontre est reportée au 25 Octobre 2026

Match n°79702959 FUSC BOIS GUILLAUME 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée à FUSC BOIS GUILLAUME

La Présidente de la
Commission

Mme Laetitia HANOUE

La secrétaire de la
Commission

Mme Nathalie FRIBOULET